© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
1999

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO

REPRODUIT AVEC PERMISSION

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel: (416) 362-5211
Toll free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

MINISTRY OF INTERGOVERNMENTAL AFFAIRS

1999-2000 Business Plan

Ontario

100-03624/

MESSAGE FROM THE MINISTER

Hon. Norman W. Sterling

The Ministry of Intergovernmental Affairs provides strategic advice to the Premier and Cabinet on Ontario's relations with the federal government and with other provincial and territorial governments.

The government of Ontario is committed to maintaining a strong and prosperous Ontario within a united Canada. The Ministry of Intergovernmental Affairs contributes to fulfilling that commitment by working to promote practical changes that strengthen the Canadian federation and national unity.

In February 1999, four years of work on improving how the Canadian federation works was successfully completed when First Ministers signed the Framework Agreement to Improve the Social Union for Canadians (the Premier of Quebec did not sign the agreement). The framework agreement will lead to better health care and other social programs for Canadians by establishing a more effective partnership among the governments that finance and deliver these programs. Ontario played a leading role in the negotiation of the agreement and will continue to work to implement it effectively.

The federal budget, which was presented two weeks after the social union agreement was concluded, partially restored cuts in federal transfers to provinces for health care. Canadians and their Premiers had clearly told the federal government that restoring funding for health care was the country's number one priority. The partially restored funds for health care will be allocated to provinces on an equal per capit basis, thus reducing the inequitable treatment of residents of Ontario who have received less in these federal transfers than most other Canadians since 1991.

All of Canada benefits when Ontario's economy is strong and its people are committed to principles of fairness and sharing. Throughout 1999-2000, the Ministry of Intergovernmental Affairs will continue to consolidate and expand on the significant progress that marked 1998-1999.

The Honourable Norman W. Sterling
Minister of Intergovernmental Affairs

MINISTRY VISION

The vision of the Ministry of Intergovernmental Affairs is to ensure that Ontario continues to play a constructive role in strengthening the Canadian federation and in preserving national unity, while promoting a strong and prosperous Ontario.

The ministry will provide strategic advice to support and advance Ontario's priorities of encouraging economic growth and jobs, and improving the efficiency and accountability of government. The ministry will continue to work with the federal and provincial governments to strengthen Canada by effectively implementing the Framework to Improve the Social Union for Canadians, in order to make both levels of government more accountable to taxpayers and to get governments working together to provide efficient, effective, and reliable health care and social programs for Canadians.

The ministry will also work with other ministries to promote Ontario's interests and help ensure that the people of Ontario, who make an important contribution to all of Canada, receive adequate funding from the federal government for social programs, such as health care and labour market training programs.

CORE BUSINESSES

The Ministry's primary core business is to provide strategic policy advice to the Minister of Intergovernmental Affairs, the Premier and Cabinet on leading intergovernmental issues. At any given time, Ontario is involved in several complex federal-provincial and interprovincial policy and program issues. MIA's role is to provide decision-makers with policy advice on a coordinated strategy for managing these diverse issues. Through coordination, Ontario is able to maximize its success in attaining its intergovernmental objectives.

Within this core business, the Ministry performs four principal functions, all of which are interrelated:

National Unity

Ontarians expect the Ontario government to play a constructive role in defending Canadian unity and representing their interests.

The Ministry of Intergovernmental Affairs carries out this function by providing strategic policy advice to the Minister and the Premier on national unity. This function involves monitoring events within Quebec and advising on the potential national unity implications of actions that the Ontario government may be considering.

Ontario's Relations with the Federal Government

The ministry provides corporate strategies and advice to help the Government effectively conduct Ontario's relations with the federal government on leading issues. The ministry helps to coordinate the intergovernmental activities of other Ontario ministries to ensure that Ontario's positions are strongly advanced and coordinated, including the demand that federal government programs treat Ontarians equitably.

Rebalancing and Renewing the Federation

The Canadian federation is constantly evolving. The ministry is involved in both formal and informal efforts to rebalance and renew the federation. This work has potentially significant implications for national unity. The federation is strengthened when practical and non-constitutional change demonstrates that the Canadian political system is efficient and flexible.

The ministry works to improve partnerships and relationships with other provinces by gathering information and maintaining contacts with officials in other provinces.

First Ministers' and Annual Premiers' Conferences

The ministry organizes and coordinates Ontario's participation in First Ministers' Meetings and Annual Premiers' Conferences, providing support to the Premier and the Minister. In conjunction with the

appropriate line ministries, MIA assists in the development of Ontario's policy objectives for these meetings, and promotes adherence to an integrated policy perspective.

MIA also works with other ministries to prepare for provincial/territorial and federal/provincial/ territorial ministers' meetings. The goal is to ensure that Ontario's position at sectoral meetings is consistent with Ontario's integrated intergovernmental objectives and with the outcomes of First Ministers' Meetings and Annual Premiers' Conferences.

ANNUAL REPORT ON KEY ACHIEVEMENTS FOR 1998 - 1999

The ministry made significant progress in the course of the year on a number of intergovernmental issues.

The Ontario Legislature adopted a resolution in support of the Calgary Framework on national unity in May 1998. The resolution reinforced the strong public support for the Calgary Framework expressed in the *Ontario Speaks* public consultation process.

The signing of the Agreement to Improve the Social Union for Canadians by First Ministers in Ottawa on February 4, 1999, was an important achievement (the Premier of Quebec did not sign). The Minister of Intergovernmental Affairs represented Ontario throughout the negotiation of the agreement in 1998-99.

The social union framework agreement will make social programs more efficient and effective for all Canadians by providing a plan for better cooperation among governments. It will make governments more accountable to their taxpayers for the quality of the social programs they provide. Canadians will have greater mobility to move within Canada. Federal-provincial disagreements will be reduced because governments have made commitments to joint priority-setting, early consultation, advance notice, and the use of the federal spending power in key areas of social policy under provincial jurisdiction. Governments will also develop a new way of avoiding and resolving disputes.

The framework agreement is an administrative agreement among governments. It is not a constitutional deal. It will be reviewed in three years, and can be improved at any time with the agreement of the signatories. It is a significant achievement in strengthening the federation without resorting to constitutional amendment.

The Minister of Intergovernmental Affairs also represented Ontario on the Council on Social Policy Renewal. This body, composed of federal and provincial ministers, initiated a public consultation to improve the well-being of children. The Council released a vision paper, A National Children's Agenda: Developing a Shared Vision, in early May 1999. The Council also released a supplementary paper, Measuring Child Well-being and Monitoring Progress, which explores ways in which governments can measure the progress of Canada's children and share effective practices to improve their well-being.

Ontario was also instrumental in the efforts of Canada's premiers to recover the federal government's health care cuts. At their annual conference in Saskatoon in August 1998, the premiers put the restoration of federal funding for health care at the top of their priority list. In its February 1999 budget, the federal government took a good first step to restore some of the $2.8 billion annually that it had cut in transfers to the province. Ontario will receive an additional $945 million from Ottawa in 1999-2000, and will devote all of it to health care services. Ontario will press for the recovery of federal cuts over the next five years.

Another feature of the restoration of federal funding was a commitment to treat provinces more equally in terms of funding for health and social programs. The federal government announced in its budget that, by 2001-2002, total entitlements under the Canada Health and Social Transfer will be allocated on an equal

per capita basis among the provinces. These changes are a step towards treating Ontarians equitably.

KEY COMMITMENTS AND STRATEGIES FOR 1999 - 2000

The Ministry of Intergovernmental Affairs will continue to provide strategic advice on intergovernmental issues to the Premier, Minister, and Cabinet to ensure that Ontario contributes to a prosperous and united Canada.

The ministry will continue to provide strategic advice to the Minister and Premier on national unity issues, monitor events in Quebec, and advise on the potential national unity implications of the government's actions.

With respect to Ontario's relations with the federal government, the ministry will seek to protect Ontario's interests by working with other Ontario ministries to ensure that Ontario's positions are strongly advanced and coordinated, including the need to ensure that federal government programs treat Ontarians equitably.

The ministry will work with other governments to ensure that the Agreement to Improve the Social Union for Canadians is implemented effectively and improved where necessary.

The ministry will work with other ministries to ensure that Ontario's positions at intergovernmental meetings are consistent with Ontario's intergovernmental objectives and with the outcomes of First Ministers' Meetings and Annual Premiers' Conferences.

KEY PERFORMANCE MEASURES

Core Business: Strategic Intergovernmental Advice			
Goals/Outcomes	**Measures**	**Targets/Standards**	**1999-2000 Commitments**
Strengthen the federation and preserve national unity, while promoting a strong and prosperous Ontario.	MIA will evaluate achievement of its objectives at key intergovernmental meetings, such as the Annual Premiers' Conference, First Ministers' Meetings, and Ministerial Council on Social Policy Renewal.	MIA's ongoing goal is to achieve its objectives at key intergovernmental meetings.	MIA will continue to evaluate the achievement of its objectives at key intergovernmental meetings where MIA is the lead Ontario ministry.

1998 - 1999 MINISTRY SPENDING BY CORE BUSINESS

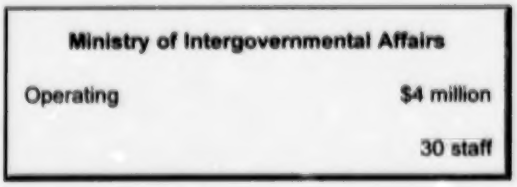

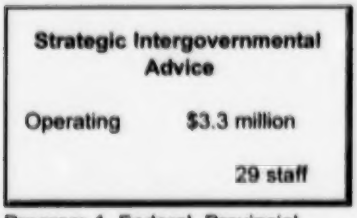

Program 1 Federal Provincial Relations

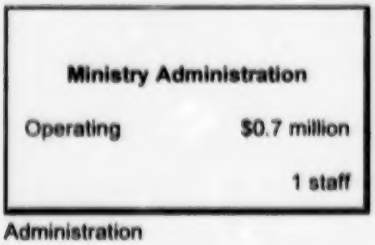

Administration

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.

1999 - 2000 MINISTRY APPROVED ALLOCATIONS BY CORE BUSINESS — PLAN*

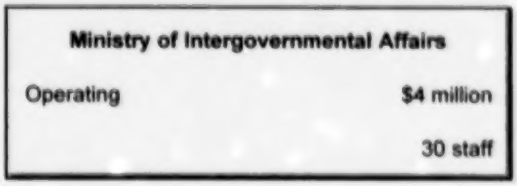

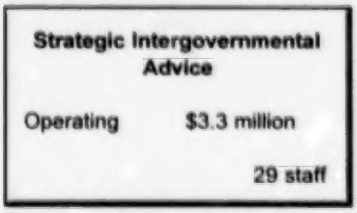

Program 1 Federal Provincial Relations

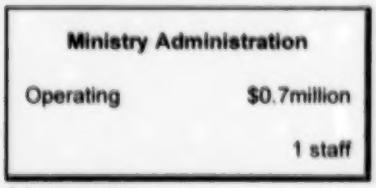

Administration

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents

*PSAB based.

WHO TO CALL

Questions or comments about the ministry's business plan are welcome. Please contact:

Alan Stillar

Communications Advisor

Phone: (416) 325-9079

Fax: (416) 325-9702

E-mail Alan.Stillar@MIA.gov.on.ca

or

Brian Kelcey

Minister's Office

Phone: (416) 314-7879

Fax: (416) 326-2807

E-mail Brian.Kelcey@MIA.gov.on.ca

Copies of this document are available free from: Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at http://www.publications.gov.on.ca

Obtain an electronic copy of this document at http://www.gov.on.ca

© Queen's Printer for Ontario, 1999

ISBN 0-7778-8766-5

Ce document est disponible en français

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTER-GOUVERNEMENTALES

Plan d'activités 1999-2000

Ontario

MESSAGE DU MINISTRE

L'hon. Norman W. Sterling

Le ministère des Affaires intergouvernementales fournit des conseils stratégiques au premier ministre et au Conseil des ministres en ce qui concerne les relations de l'Ontario avec le gouvernement fédéral et les autres provinces et territoires.

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à maintenir un Ontario solide et prospère au sein d'un Canada uni. Le ministère des Affaires intergouvernementales contribue à la réalisation de cet objectif en favorisant des changements pratiques qui renforcent la fédération canadienne et l'unité nationale.

En février 1999, quatre ans de travail sur l'amélioration du fonctionnement de la fédération canadienne ont été couronnés de succès avec la signature par les premiers ministres d'un cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens. (Le premier ministre du Québec n'a pas signé l'entente.) Cet accord cadre aboutira à de meilleurs soins de santé et à l'instauration d'autres programmes sociaux pour la population canadienne grâce à un partenariat plus efficace entre les gouvernements qui financent et qui assurent la mise en oeuvre de ces programmes. L'Ontario a joué un rôle de chef de file dans la négociation de l'accord et continuera d'oeuvrer en vue de sa mise en oeuvre efficace.

Le budget fédéral, présenté deux semaines après la conclusion de l'accord sur l'union sociale, a rétabli en partie les fonds qui avaient fait l'objet de coupures dans les transferts fédéraux aux provinces au chapitre des soins de santé. La population canadienne et les premiers ministres avaient clairement dit au gouvernement fédéral que le rétablissement du financement des soins de santé était le premier impératif du pays. Le financement partiel qui a été rétabli sera distribué aux provinces selon la méthode de transfert égal par habitant, réduisant ainsi le traitement inégal des résidents de l'Ontario qui ont reçu moins dans ces transferts fédéraux que la plupart des autres Canadiens depuis 1991.

Tout le Canada profite lorsque l'économie de l'Ontario est solide et que sa population s'engage à respecter les principes d'équité et de partage. En 1999-2000, le ministère des Affaires intergouvernementales continuera à faire fond sur les progrès importants qui ont marqué l'année 1998-1999 et à les consolider.

L'honorable Norman W. Sterling
Ministre des Affaires intergouvernementales

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU MINISTÈRE

Le ministère des Affaires intergouvernementales veille à ce que l'Ontario continue de jouer un rôle constructif dans la consolidation de la fédération canadienne et la préservation de l'unité nationale, tout en assurant la vigueur et la prospérité de l'Ontario.

Le ministère fournira des conseils stratégiques pour appuyer et faire avancer les priorités de l'Ontario, à savoir favoriser la croissance économique et la création d'emplois et accroître l'efficacité et la responsabilité du gouvernement. Le ministère poursuivra sa collaboration avec les gouvernements fédéral et provinciaux pour renforcer le Canada en assurant la mise en oeuvre efficace du cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens. Ainsi, les deux paliers de gouvernement seront plus responsables devant les contribuables et ils collaboreront pour assurer des soins de santé et des programmes sociaux efficients, efficaces et fiables.

Le ministère coopérera également avec d'autres ministères pour promouvoir les intérêts de l'Ontario et s'assurer que la population de la province, qui fait une contribution importante à l'ensemble du Canada, reçoit un financement suffisant du gouvernement fédéral au titre des programmes sociaux, notamment les soins de santé et les programmes de formation au marché du travail.

ACTIVITÉS DE BASE

La principale activité de base du ministère consiste à fournir des conseils en matière de politique stratégique au ministre des Affaires intergouvernementales, au premier ministre et au Conseil des ministres relativement à des questions intergouvernementales importantes. L'Ontario participe à tout moment à l'étude de plusieurs questions complexes relatives à des politiques et à des programmes fédéraux, provinciaux et interprovinciaux. Le rôle du ministère est de fournir aux décideurs des conseils sur une stratégie coordonnée pour gérer ces diverses questions. Grâce à la coordination, l'Ontario est en mesure d'optimiser ses chances de succès pour atteindre ses objectifs intergouvernementaux.

Dans ce contexte, le ministère exerce quatre grandes fonctions reliées les unes aux autres :

Unité nationale

La population ontarienne s'attend à ce que son gouvernement défende l'unité canadienne et représente ses intérêts de façon constructive.

Le ministère des Affaires intergouvernementales assume cette fonction en fournissant des conseils en matière de politique stratégique au ministre et au premier ministre. Cette fonction comprend la surveillance des événements au Québec et la prestation de conseils relativement aux éventuelles répercussions sur l'unité nationale de mesures que le gouvernement de l'Ontario pourrait envisager.

Relations de l'Ontario avec le gouvernement fédéral

Le ministère fournit des stratégies et des conseils globaux pour aider le gouvernement à diriger de manière efficace les relations de l'Ontario avec le gouvernement fédéral sur des dossiers importants. Le ministère aide à coordonner les activités intergouvernementales d'autres ministères de l'Ontario pour veiller à ce que les positions de l'Ontario soient bien avancées et concertées, notamment la demande que les programmes du gouvernement fédéral traitent équitablement la population ontarienne.

Rééquilibrer et renouveler la fédération

La fédération canadienne est en changement constant. Le ministère déploie, officiellement et officieusement, des efforts pour rééquilibrer et renouveler la fédération. Ce travail peut avoir une incidence importante sur l'unité nationale. La fédération est renforcée lorsque des changements pratiques et non constitutionnels prouvent que le système politique canadien est efficace et souple.

Le ministère cherche à améliorer les partenariats et les relations avec d'autres provinces en recueillant de l'information et en maintenant des contacts avec les responsables dans d'autres provinces.

Réunions des premiers ministres et conférences annuelles des premiers ministres

Le ministère organise et coordonne la participation de l'Ontario aux réunions des premiers ministres et aux conférences annuelles des premiers ministres et fournit son soutien au premier ministre et au ministre. De concert avec les ministères responsables, nous participons à l'élaboration des objectifs stratégiques de l'Ontario à ces réunions et encourageons l'adoption d'une stratégie unifiée.

Le ministère collabore aussi avec d'autres ministères afin de préparer les réunions des ministres provinciaux, territoriaux et fédéraux. Son but est de veiller à ce que la position de l'Ontario aux réunions sectorielles soit conforme aux objectifs intergouvernementaux unifiés de l'Ontario et aux résultats des réunions des premiers ministres et des conférences annuelles des premiers ministres.

RAPPORT ANNUEL SUR LES RÉALISATIONS CLÉS EN 1998-1999

Le ministère a réalisé des progrès importants au cours de l'exercice en ce qui concerne un certain nombre de questions intergouvernementales.

L'Assemblée législative de l'Ontario a adopté une résolution à l'appui du cadre de discussion de Calgary sur l'unité nationale en mai 1998. Cette résolution a renforcé le solide appui du public au cadre de discussion de Calgary et exprimé dans le processus de consultation publique *La parole est à l'Ontario.*

La signature, le 4 février 1999, du cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens par les premiers ministres à Ottawa a été une étape importante. (Le premier ministre du Québec n'a pas signé l'accord.) L'ancienne ministre des Affaires intergouvernementales a représenté l'Ontario durant les négociations de l'accord en 1998-1999.

L'entente sur l'union sociale canadienne rendra les programmes sociaux plus efficients et plus efficaces pour l'ensemble de la population canadienne en fournissant un plan pour une meilleure coopération entre les gouvernements. Il rendra les gouvernements plus responsables devant leurs contribuables en ce qui concerne la qualité des programmes sociaux qu'ils fournissent. Les Canadiennes et Canadiens pourront se déplacer plus facilement au sein du Canada. Les désaccords entre les gouvernements fédéral et provinciaux seront réduits, car les gouvernements se sont engagés à établir ensemble les priorités, à procéder à des consultations préalables, à s'envoyer des préavis et à utiliser le pouvoir fédéral d'application des ressources dans les domaines clés de politique sociale de compétence provinciale. Les gouvernements élaboreront aussi une nouvelle méthode pour éviter et régler les différends.

L'accord cadre est un accord administratif entre les gouvernements. Il ne s'agit pas d'un accord constitutionnel. Il sera révisé dans trois ans et pourra être amélioré en tout temps avec le consentement des signataires. L'accord représente une étape importante dans le renforcement de la fédération sans recourir à une modification de la Constitution.

L'ancienne ministre des Affaires intergouvernementales a également représenté l'Ontario au Conseil sur la refonte des politiques sociales. Cet organisme, composé de ministres fédéraux et provinciaux, a entamé une consultation publique pour améliorer le bien-être des enfants. Il a publié un document de réflexion, *Plan d'action national pour les enfants - Élaboration d'une vision commune*, au début de mai 1999. Le Conseil a publié un autre document, *Mesure du bien-être des enfants et évolution des progrès*, qui explore les méthodes permettant aux gouvernements d'évaluer les progrès des enfants canadiens et de partager les pratiques efficaces pour améliorer leur bien-être.

L'Ontario a aussi joué un rôle déterminant dans les efforts des premiers ministres du Canada visant à récupérer les fonds perdus à la suite des coupures du gouvernement fédéral dans le domaine des soins de santé. Lors de leur conférence annuelle à Saskatoon, en août 1998, les premiers ministres ont placé le rétablissement du financement fédéral au titre des soins de santé en tête de leur liste de priorités. Dans son budget de février 1999, le gouvernement fédéral a pris la première bonne mesure pour rétablir une partie du financement annuel de 2,8 milliards de dollars qu'il avait suspendu dans ses transferts à la province. L'Ontario recevra d'Ottawa la somme supplémentaire de 945 millions de dollars en 1999-2000 et la

consacrera intégralement aux services de soins de santé. Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement provincial continuera de demander au gouvernement fédéral de restituer les fonds qui lui ont été retirés.

Un autre aspect du rétablissement du financement fédéral a été l'engagement de traiter les provinces plus équitablement en ce qui concerne le financement des programmes de santé et des programmes sociaux. Le gouvernement fédéral a annoncé dans son budget que le total des versements prévus dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux sera, au plus tard en 2001-2002, réparti entre les provinces selon la méthode de transfert égal par habitant. Ces changements constituent un pas en avant pour assurer un traitement équitable à la population ontarienne.

ENGAGEMENTS ET STRATÉGIES CLÉS EN 1999-2000

Le ministère des Affaires intergouvernementales continuera de fournir des conseils stratégiques sur les questions intergouvernementales au premier ministre, au ministre et au Conseil des ministres pour veiller à ce que l'Ontario contribue à la prospérité et à l'unité du Canada.

Par ailleurs, le ministère continuera de fournir des conseils stratégiques au ministre et au premier ministre sur les questions relatives à l'unité nationale, de surveiller les événements au Québec et de donner des avis sur les conséquences éventuelles des mesures gouvernementales sur l'unité nationale.

En ce qui concerne les relations de l'Ontario avec le gouvernement fédéral, le ministère cherchera à protéger les intérêts de l'Ontario en collaborant avec d'autres ministères de l'Ontario pour veiller à ce que les positions de l'Ontario soient bien avancées et coordonnées, notamment le besoin de veiller à ce que les programmes du gouvernement fédéral traitent équitablement la population ontarienne.

Le ministère collaborera également avec d'autres gouvernements pour que le cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens soit mis en oeuvre de manière efficace et soit amélioré au besoin.

Enfin, le ministère travaillera avec d'autres ministères pour s'assurer que les positions de l'Ontario dans les réunions intergouvernementales soient conformes aux objectifs intergouvernementaux de l'Ontario et aux résultats des réunions des premiers ministres et des conférences annuelles des premiers ministres.

MESURES CLÉS D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Activité de base : Conseils stratégiques intergouvernementaux			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1999-2000**
Renforcer la fédération et protéger l'unité nationale tout en favorisant un Ontario solide et prospère.	Évaluation, par le ministère, de la réalisation de ses objectifs lors de réunions intergouvernementales importantes, comme la conférence annuelle des premiers ministres provinciaux, les réunions des premiers ministres et les réunions du Conseil ministériel sur la refonte des politiques sociales.	Le but courant du ministère est d'atteindre ses objectifs lors de réunions clés intergouvernementales.	Le ministère continuera d'évaluer la réalisation de ses objectifs lors de réunions clés intergouvernementales où le MAI est le ministère responsable pour l'Ontario.

DÉPENSES DU MINISTÈRE PAR ACTIVITÉ DE BASE EN 1998-1999

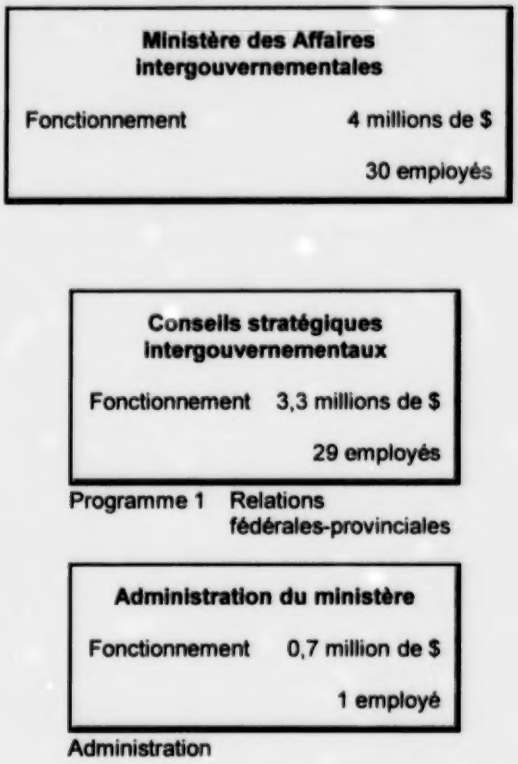

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

PLAN DES AFFECTATIONS 1999-2000 APPROUVÉES PAR LE MINISTÈRE PAR ACTIVITÉ DE BASE*

Ministère des Affaires intergouvernementales

Fonctionnement 4 millions de $

30 employés

Conseils stratégiques intergouvernementaux

Fonctionnement 3,3 millions de $

29 employés

Programme 1 Relations fédérales-provinciales

Administration du ministère

Fonctionnement 0,7 million de $

1 employé

Administration

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

PERSONNES À CONTACTER

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Veuillez communiquer avec la personne suivante :

Alan Stillar

Conseiller en communications

Téléphone :	(416) 325-9079
Télécopieur :	(416) 325-9702
Courriel :	Alan.Stillar@MIA.gov.on.ca

ou

Brian Kelcey

Cabinet du ministre

Téléphone :	(416) 314-7879
Télécopieur :	(416) 326-2807
Courriel :	BrianKelcey@MIA.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : (416) 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du document par Internet à : http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à :
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1999

ISBN 0-7778-8767-3

This document is also available in English.